

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LES PROFITS DU DESEPOIR.

IV.

(Suite.)

—Tu t'es donc joué de moi ? dit-il à Frédéric.

—J'ai eu cette aulace, et je suis prêt à te donner toute espèce de satisfaction. Si je ne t'ai pas tué avec ma poudre chimique, je serai peut-être plus heureux avec la poudre de la régie et des manufactures royales. C'est là un de ces petits services que l'on se rend quelquefois entre amis.

—Ce n'était pas du poison !

—Tu me prends donc pour un sot ou pour un aveugle ? Crois-tu que je n'aie pas deviné ton fineste projet, et que je ne sache pas le vrai mot de cette blessure à la tête qui a eu pour toi de si heureuses conséquences ? L'amitié est clairvoyante et la confiance n'est pas toujours nécessaire pour lui révéler de graves secrets. Lorsque j'ai parlé de poison, j'ai vu tes yeux briller d'un feu sombre ; j'ai eu peur, mais j'ai su dissimuler mes tristes soupçons pour t'éprouver, pour voir jusqu'où irait ta funeste folie. Alors, j'ai inventé cette histoire du baron allemand que tu écoutes si curieusement ; après mon récit et tandis que je paraissais occupé de tout autre chose, je t'observais à la dérobée, et je t'ai vu escamoter ma poudre avec une dextérité qui ferait honneur au plus habile larron. Vraiment, ton adresse méritait mieux, et il est dur, quand on dépense tant de talent, de ne dérober qu'une poudre inoffensive.

Après s'être abandonné quelque temps à ce ton léger, et avoir essayé sur son ami les salutaires effets du sarcasme qui est toujours si puissant quand il a raison, Frédéric passa à de graves et affectueuses remontrances. Tout en plaignant un amour malheureux, il s'éleva de toute la hauteur d'une courageuse philosophie, contre la faiblesse de ce désespoir qui, dès ses premiers accès, cherche un refuge dans la mort ; qui renouait au combat avant d'avoir épuisé ses forces, et qui, au bout du compte faisait un métier de dupe, puisque toutes les chances de bonheur n'étaient pas perdues. A la rigueur, on peut comprendre l'amant qui meurt pour ne pas survivre à l'objet de son amour ; mais jusque là l'espérance doit rester au fond du cœur le plus meurtri. La Providence a de si secrets desseins et le hasard des ressources si puissantes et si inattendues ! Est-il donc si rare de voir dans le monde des vanités humaines, les plus énormes distances s'effacer, les plus profonds abîmes comblés par l'avalanche des fortunes qui tombent et par le développement soudain des fortunes qui s'élèvent ?

La véritable passion est celle qui ne doute pas de l'avenir, mais qui cherche à le maîtriser. Se tuer à vingt-cinq ans pour un obstacle que l'on rencontre entre l'amour et le bonheur, c'est plus qu'une folie, c'est une sottise. En ne nous permettant pas de lire dans le livre de nos destinées, Dieu nous a défendu le désespoir. Jusqu'à notre dernier jour, nous devons être curieux de savoir quelle part nous aurons des soucis ou des trésors qu'apporte le lendemain. C'est avec l'histoire des passions, et c'est en même temps pour la consolation des âmes souffrantes qu'a été fait le proverbe : Tout vient à point à qui sait attendre.

On a presque toujours bon marché de la raison d'un malade ; Anatole se ressentait de sa tentative de suicide, qui avait produit, au lieu d'un trépas désiré, une importune migraine ; il se rendit aux banales sentences que Frédéric brodait avec tout le charme et toute la persuasion de l'amitié, et il promit de vivre.

—Tu t'en trouveras bien, dit le chimiste ; je suis sûr que tout ton ancien bonheur te reviendra.

—En attendant, j'ai un grand mal de tête, reprit Anatole d'une voix plaintive.

—C'est une suite naturelle de l'intempérance augmentée sans doute par ma poudre, qui ne tue pas, mais qui exerce une action puissante sur les nerfs et sur le cerveau. Mêlée au vin de Champagne, cette poudre donne à l'ivresse un caractère particulier et la fait ressembler au somnambulisme ; le corps ne s'en ressent pas, on marche d'un pas ferme, on conserve toute l'aisance de ses mouvements, mais la tête est sous la domination d'un pesant vertige ; la perte de la raison est complète pendant vingt-quatre heures, et l'on fait dans cet intervalle ce que ferait un fou paisible échappé de Charenton.

—Hier, après ton suicide, qui a été suivi de deux ou trois heures de sommeil, tu es sorti ; je suis venu te voir et je ne t'ai pas trouvé. Où es-tu allé ? Qu'as-tu fait ?

—Je ne me souviens de rien ; je ne puis rien démêler au milieu des idées vagues et confuses qui tourbillonnent dans ma mémoire.

—Plus tard, pendant cette obscurité qui règne dans ton esprit se dissipa.

Frédéric quitta son ami en lui renouvelant ses bonnes et fortifiantes recommandations. Resté seul, Anatole se leva, comptant sur la dissipation plus que sur le repos pour chasser sa migraine. —Hier, en effet, je devais être fou, pensa-t-il en considérant l'étrange désordre qui l'environnait. L'habit qui l'avait mis la veille était jeté sous un fauteuil, et d'une de ses poches s'échappait un portefeuille qui paraissait amplement garni. Anatole prit ce portefeuille que Mlle Aurélie Renaudier lui avait donné dans des temps moelleux ; il l'ouvrit en pressant un ressort d'acier, et il demeura frappé de surprise et d'une vive émotion en le trouvant plein de billets de banques. —Que signifie ceci ? d'où me vient cet argent ? Qu'ai-je donc fait hier ? Anatole frémit en songeant que c'était peut-être là le produit d'un crime qu'il avait commis dans l'égarément de l'ivresse, et dont il ne se souvenait plus. En vain se frappait-il le

front et cherchait-il dans sa mémoire : l'anxiété qui le troublait ajoutait encore à la confusion de ses idées. —Il compta les billets de banque d'une main tremblante : il y en avait cinquante, et ils étaient tous de mille francs.

Il se demandait encore et toujours avec le même effroi : —D'où me vient cette fortune ? où ai-je pris ces billets ? Lorsqu'il fut tout à coup tiré de sa profonde préoccupation par la visite d'une personne qu'il voyait pour la première fois. —Peut-être venait-on lui demander compte d'une action coupable. Plein d'un trouble inexplicable, tremblant comme un criminel surpris en flagrant délit, il jeta un regard inquiet et furtif sur les billets de banque, qui étaient restés étalés sur un secrétaire ouvert.

Les premiers mots de l'étranger confirmèrent Anatole dans ses craintes.

—Un motif impérieux et grave m'amène chez vous, monsieur.

—Pourrai-je savoir à qui j'ai l'honneur de parler ? demanda Anatole qui voulait se donner le temps de retrouver son sang-froid et sa présence d'esprit.

—Armand Gaffour, rentier. Si je me présente ainsi sans être connu, et si je viens vous déranger d'assez grand matin, c'est qu'en pareille circonstance il n'y a pas de temps à perdre. Ce que j'ai à vous dire est relatif à l'affaire que vous avez faite hier.

—Veuillez vous expliquer, reprit Anatole avec une inquiète curiosité.

—C'est une bonne affaire, monsieur, et ce sera peut-être de l'argent facilement gagné, dit M. Gaffour avec un ricanement de mauvais augure.

—Je ne vous comprends pas.

—Voici ce que je veux dire : l'affaire m'aurait à moi aussi, et si vous voulez me céder votre marché, je vous offre un bénéfice convenable. Dix mille francs par exemple.

—Vous m'offrez dix mille francs ? C'est pour cela que vous êtes venu ?

—Eh bien ! voyons, j'ai jusqu'à quinze mille. Justement je les ai sur moi, et nous pourrions nous arranger tout de suite, moyennant une déclaration par laquelle vous me mettez en votre lieu et place dans votre acquisition.

—De quelle acquisition voulez-vous donc parler, je vous prie ?

—Bah ! est-ce que vous aviez l'intention de tenir secret votre titre d'acquéreur ? En ce cas vous n'avez pas pris vos précautions ou vous êtes bien mal servi dans votre projet. Je sors de chez votre avoué, à qui vous avez sans doute oublié de recommander la discrétion ; je lui ai demandé le nom de l'acquéreur, que je voulais voir, ai-je dit, pour lui proposer un arrangement et il m'a adressé chez vous. Mais, tenez, ajouta M. Gaffour en riant, pour vous rendre la mémoire je vais faire un dernier sacrifice : —Je vous donne vingt mille francs !

—Ah ! bien ! bien ! j'y suis maintenant ! s'écria tout-à-coup Anatole, comme s'il se réveillait d'un profond sommeil. — Un trait de lumière avait soudainement éclairé sa journée de la veille, et voici quelle était l'histoire de cette journée :

Lorsque les premières fumées du poison furent dissipées, Anatole sortit de chez lui dans cet état d'ivresse que Frédéric venait de lui décrire. Il marchait d'un pas ferme, mais sa tête était perdue ; il agissait avec toute la clairvoyance et toute l'adresse d'un somnambule ; il se conduisait et s'expliquait nettement, comme un fou qui conserve toutes les apparences d'une saine raison tant qu'on ne met pas le doigt sur la blessure de son intelligence. Le hasard protecteur, qui faisait semblant de l'abandonner pour le mieux servir, le prit par la main dans ce moment critique. — Au temps où se passe cette aventure, les maisons de jeu étaient encore ouvertes. — Anatole entra à Frascati ; il avait dans son portefeuille toute sa fortune, les dix mille francs que M. Dubreuil lui avait remis quelques jours auparavant. Arrivé devant le tapis vert, il jeta un billet de banque sur la table, au hasard, et le hasard lui en rendit deux. Il continua, jouant comme un fou, et il gagna tous les jours, sans témoigner la moindre émotion, avec un calme et une indifférence qui étonnaient les joueurs les plus endurcis. Au bout d'une demi-heure, ne voulant pas abuser des bontés de la Fortune, il quitta sagement le jeu pour aller prendre l'air sur le boulevard. A l'entrée du passage des Panoramas, il rencontra maître Bidois, avoué près le tribunal de première instance, qui avait occupé pour lui dans un petit procès et qu'il avait très généreusement rétribué. Anatole aborda M. Bidois, qui professait pour lui une grande estime, et il lui adressa quelques questions polies sur les affaires de la chienne. —No m'en parlez pas, répondit maître Bidois ; nous ne faisons presque rien. Le commerce se plaint, mais la procédure ne va guère mieux. Je sors de chez un de mes clients que j'ai enrichi dernièrement en gagnant, comme cela m'arrive quelquefois, un procès qu'il devait perdre ; je lui avais proposé l'acquisition d'un charmant petit hôtel qui sera vendu aujourd'hui aux enchères publiques ; tout était convenu entre nous, et il vient de me donner contre ordre. J'en suis fâché pour lui, car cela n'ira qu'à quatre-vingt ou cent mille francs, et à ce prix-là c'est une bonne affaire. —Où est situé cet hôtel ? reprit Anatole. —Tenez, voilà l'annonce de l'adjudication sur ce journal. — Je connais cette maison, je l'ai visitée, elle me convient, je l'achète. —Que dites-vous ? —Qui, je viens de rétablir un assez bel héritage, je me marierai probablement le mois prochain et je veux m'établir confortablement. Montons chez vous, je vais vous donner mes pouvoirs par écrit, et vous achèterez tout moi ; je vous autorise à pousser jusqu'à cent mille francs. —Parlez-vous sérieusement. —Très sérieusement ; tenez, voyez ces billets de banque : une soixantaine de mille francs que j'allais porter chez mon banquier ; au lieu de placer cet argent, je retirerai de quoi compléter la somme nécessaire à mon acquisition.

Ce fut seulement après avoir recueilli ces rapides souvenirs qu'Anatole aperçut sur sa cheminée une lettre qu'il s'empressa d'ouvrir. Elle était de l'avoué, qui lui écrivait ce peu de mot : — Mon cher monsieur,

« L'affaire est terminée ; la maison vous est restée au prix de cent mille francs. Vous n'y garez pas que le paiement doit être effectué sans délai. Je vous attendrai demain dans mon cabinet, à trois heures. »

Passons maintenant au visiteur. — M. Gaffour était un de ces spéculateurs si nombreux aujourd'hui, qui ont toujours dans toutes leurs poches des plans de quartiers nouveaux ; qui ne rêvent que mouvements de terrain, démolitions, bâtisses, et qui referaient tout Paris en cherchant une fortune dans le plaisir. La maison achetée la veille par Anatole était enclavée dans le meilleur de tous les plans de M. Gaffour, elle était indispensable à l'accomplissement d'une entreprise qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. Maintenant, on demandera comment le spéculateur qui ne pouvait se passer de cette maison se l'était ainsi laissé enlever ? Dans toutes les affaires, il y a des hasards malheureux. M. Gaffour et ses deux associés avaient été obligés d'aller réaliser des fonds, chacun dans la province habitée par sa famille et par ses amis. Avant de partir ils avaient donné ordre d'acheter la maison et de la pousser jusqu'à quatre-vingt mille francs ; mais comme il fallait l'avoir à tout prix, M. Gaffour s'était chargé de revenir à Paris en temps utile et d'être présent à l'adjudication pour couvrir la dernière enchère. — Il ne faut compter que sur soi-même dans les affaires importantes, s'était dit le spéculateur en prenant la route de Paris. — Oui, mais il faut aussi prévoir les accidents du voyage. Une chute périlleuse et une forte contusion à l'épaule avaient retenu M. Gaffour pendant deux heures dans un village aux environs de Moulins. Le bon génie d'Anatole s'était mis en travers dans l'ornière et avait renversé et brisé la chaise de poste du spéculateur, qui, ne pouvant rattraper le temps perdu, était arrivé trop tard. Bien des fortunes ont été faites et bien des ruines consommées par des accidents moins graves.

—Vous avez donc envie de ma maison ? reprit Anatole, qui avait recouvert toute sa tranquillité, toute sa présence d'esprit, et qui, voyant la fortune arriver chez lui, souriait à une nouvelle espérance de bonheur.

—Je ne puis vous le cacher, répondit M. Gaffour ; ma démarche vous l'indique assez.

—Je vois mieux que vous y tenez beaucoup. — Moi aussi ; c'est une habitation charmante qui me convient sous tous les rapports, et certainement je ne vous la céderai pas pour un modique bénéfice de vingt mille francs.

—J'irai jusqu'à vingt-cinq mille, mais pas au-delà.

—Remarquez que la maison est très avantageusement située et qu'un spéculateur bien avisé pourrait en tirer un parti excellent.

—Oui, j'en conviens, mais assurément elle ne vaut pas plus de cent vingt-cinq mille francs.

—Allons donc ! je suis bien sûr, moi, qu'elle vaut davantage pour vous.

—Cent trente ; mais pas un sou de plus.

—Vous poussez bien lentement vos enchères !

—Vous acceptez, n'est-ce pas ?

—Non, car nous sommes encore très loin de compte.

—Comment ! vous voudriez quarante mille francs de bénéfice !

—Je suis forcé de vous dire que mes prétentions s'élèvent plus haut. La maison me plaît, je suis assez riche pour me passer une fantaisie et afin d'abréger notre débat, je vous déclare que pour me décider à vous la céder, il faudra que vous m'en donniez le double de ce qu'elle m'a coûté.

—Deux cent mille francs !

—Comptant. C'est à prendre ou à laisser ; mais, dépêchez-vous, car demain, peut-être, je serais moins accommodant.

M. Gaffour commença par se récrier vivement : il fit mine de rompre la négociation, puis il revint à la charge, et n'obtenant rien, il prit son chapeau et se dirigea vers la porte. Anatole fixait sur lui un regard scrutateur, il voyait son agitation ; à ses mouvements inquiets, à ses paroles, supplantes et embarrassées, à l'expression de son visage, il devinait une capitulation prochaine, et il jouissait comme l'usurier qui tient sous sa griffe la victime expirante de son avidité. Le spéculateur, qui craignait une concurrence, ne pouvait attendre ni remettre la conclusion du marché ; il fallait terminer l'affaire sur-le-champ : il se résigna donc à l'énorme sacrifice qui lui était imposé.

—Vous me paierez : aujourd'hui même, lui dit l'impitoyable Anatole.

—Quoi ! vous ne me donnerez pas de répit pour une partie de la somme, avec de bonnes garanties, trois signatures respectables ?

—Je ne veux ni billets ni lettres de change, mais de l'argent comptant, je vous l'ai dit. La somme entière tout de suite, ou il n'y a rien de fait.

—Soit, je me soumetts à toutes vos exigences. Venez avec moi chez mon notaire, et de là nous passerons chez votre avoué.

Ainsi, le subterfuge de Frédéric Landet, son anecdote et sa poudre, combinés avec le désespoir d'Anatole, avaient produit en vingt-quatre heures cinquante mille francs. — La fortune exigée par le père de Caroline. On pense bien que l'amoureux jeune homme, revenu pour la seconde fois à la vie et à l'espérance, se hâta de retourner chez M. Fugassin.

Est-il besoin de dire aussi que l'agent d'affaires avait un intérêt personnel à décourager Anatole et à jeter des obstacles sur le chemin d'une passion qui lui donnait de l'ombre ? M. Fugassin, qui ne doutait de rien, s'était laissé toucher par les beaux yeux et par la dot de Caroline. Il n'était plus jeune, il ne plaisait pas à la

jeune fille ; mais il n'avait qu'à devenir riche pour plaire au père, et cela devait suffire. Un bon mouvement de bourse, et tout s'arrangeait. M. Fugassin avait un filet toujours tendu dans le Pactole ; un matin, en retirant ce filet, le pêcheur pouvait y trouver un million, amené par le flot de la spéculation, soulevé par quelque tempête industrielle, et alors rien ne s'opposait plus à l'accomplissement de ses vœux.

EUGÈNE GUINOT.

A continuer

Correspondance.

ALLOCATION AUX MEMBRES DE LA LEGISLATURE.

(Suite et fin.)

M. le Rédacteur,

J'ai fait voir qu'en Canada l'aristocratie des richesses est nulle, et comme elle est la seule qu'on puisse invoquer dans une colonie, surtout sur le sol du nouveau monde, il faut donc, pour composer cette seconde branche de la législature, de manière qu'elle ne mise pas au fonctionnement du gouvernement, choisir des citoyens intègres, indépendants et éclairés, des hommes qui ont fait preuve de patriotisme, mais aussi, il faut les prendre partout où ils se trouvent ; avoir égard à leurs talents et à leurs vertus, et non à leurs richesses. Pour trouver de ces hommes et ne pas éprouver un refus de leur part, payons leurs déboursés, et soyons reconnaissants de ce qu'ils veulent au pays leur temps et leurs veilles.

J'ai souvent entendu dire que le Conseil Législatif, représentant dans notre organisation constitutionnelle, la Chambre des Lords, ses membres devraient défrayer leurs dépenses, et qu'une indemnité serait une dérogation à leur dignité. Cet argument est aussi faux qu'il est ridicule. Les éléments de la pairie sont inconnus en Canada. Il n'est pas un citoyen parmi nous que la loi fasse naître indépendant du peuple et du souverain. Tous sortent de la masse du peuple et naissent avec l'égalité de privilèges et d'obligations ; un citoyen ne peut s'élever que par son travail et ses talents. Lui qui n'a pas accordé au conseiller comme au pair anglais, les avantages du droit de primogéniture qui certes valent bien les quinze sturlings que l'on refuse au premier. Quoi ! cet loi de dépeupler toute une famille, toute une caste d'hommes, pour faire un pair du fils aîné, et l'on dira que les lords ne sont pas indemnisés. Elle place cet être privilégié dans un palais, remplit ses écuelles de chevaux et d'équipages, presse et asservit une partie de la nation pour le gorger d'honneurs et de richesses, et l'on refusera d'indemniser un honnête citoyen qui ne se distingue de la foule que par son travail et sa probité, après lui avoir fait subir le ridicule d'une telle comparaison. Vraiment, il faut être borné dans ses idées, ou préjugé au dernier point pour s'arrêter à de telles puérilités.

Je connais une autre objection à l'indemnité des conseillers ; elle était plausible autrefois, mais actuellement que les conseillers sont désignés au souverain par des ministres responsables, elle est peu raisonnable ; savoir, qu'étant nommés par la couronne, ils ne doivent pas être payés à même les deniers du peuple ! Mais ne naissent-ils pas chez le peuple et ne sont-ils pas par son milieu de nous pour être porté au conseil de la nation. N'ont-ils pas toujours contribué et ne contribuent-ils pas à alimenter la caisse publique, comme le simple citoyen. Sont-ils comme conseillers exempts de quelque impôt. Leurs intérêts sont donc les mêmes et ils ne sauraient s'y opposer avec ceux qui cherchent à porter atteinte au parti populaire. Il n'en est pas ainsi de l'aristocratie anglaise qui constitue un corps indépendant et entièrement séparé de la masse de la population sur laquelle elle exerce le pouvoir souverain. La bourgeoisie anglaise considère la noblesse d'un œil d'envie, il n'y a que les parasites de la nation qui en consent, les ducs, les marquis, les comtes et ornent *hoc genus*. Un communer anglais qui ne rougit pas de répudier le nom d'un père respectable pour s'affubler d'un nom sauvage comme le feu baron de Toronto, et qui rouit ainsi avec ses parents, ses proches et ses amis, pour ne les regarder dorénavant qu'avec dédain, un tel homme dis-je, doit être suspect au peuple. Ce dernier se défie encore de l'aristocratie, parce qu'elle lui enlève constamment ses membres les plus éminents, qui par malheur se laissent trop facilement prendre à l'appas des grands. En effet s'il se rencontre parmi la bourgeoisie un citoyen distingué par ses talents ou ses richesses, l'aristocratie qui le croit trop bon pour le laisser où il est, le prend, comme par les cheveux pour le tirer du boublier populaire et le métamorphoser comme je viens de le dire au moyen d'un nom sauvage, afin qu'il ne conserve rien de *villain* dans sa personne. La noblesse est donc suspecte au peuple, puis qu'elle engage les citoyens les plus marquants de cette classe à abandonner un parti avec lequel ils auraient dû demeurer pour défendre ses droits et en faire l'ornement. Elle est donc hostile en quelque sorte à ses intérêts, tandis que le conseiller canadien ne change ni son nom ni le cercle de ses relations sociales ; il retourne dans ses foyers où il reçoit ses anciens amis et se trouve confondu avec les députés et le peuple.

La Province paie environ 14 mille louis par année aux juges du Bas-Canada, en salaires fixes et à part de cela, lorsqu'il vont en circuit, on leur alloue 4 à cinq piastres par jour et la magistrature n'en est pas plus corrompue. Les conseillers ne demandent point de salaires, mais pourquoi ne pas leur accorder leurs frais de voyage et de pension. Si le salaire et le tour du bâton accordés au juge, n'affecte pas son intégrité, une chétive allocation, ouvrirait-elle la porte au conseil à l'intrigue et à la corruption. Le seul changement qui pourra en résulter c'est que l'on verra ses membres assister plus

régulièrement aux sessions sans se voir forcé de faire le service à tour de rôle et d'épier constamment l'arrivée d'un collègue pour s'en retourner chez soi et mettre un terme à ses dépenses.

Si le Conseil Législatif avant l'avènement du gouvernement responsable était rempli des créatures et des serviteurs des gouverneurs et de l'exécutif, sa composition doit être différente aujourd'hui, puisque ses membres sont choisis par des ministres responsables au peuple et que pour cette raison ils doivent lui être naturellement attachés et en conséquence, éloignés du pouvoir. Le Conseil Législatif ne ressemble donc pas à la Chambre des Pairs. Loin de là il est devenu une branche de la législature, importante et éminemment respectable ; il rend notre gouvernement beaucoup plus démocratique que celui de la Grande-Bretagne. Ses sympathies sont pour le peuple et s'il lui arrivait de vouloir le trahir, il serait facile de le noyer ou y transplantant des hommes d'une nouvelle trempe.

Comme la forme de notre gouvernement est entièrement démocratique et que les éléments de la seconde branche ne ressemblent nullement à ceux de la Chambre des Lords, voyons sur quel pied, les anciennes colonies anglaises qui nous avoisinent, ont placé cette branche intermédiaire du gouvernement. Dans les législatures de tous les états particuliers, comme dans le Congrès les membres du sénat sont indemnisés. L'Acte constitutionnel des Etats-Unis ne fait aucune distinction entre les deux branches. La sec. 6 de l'art. 1er., porte : « Que les sénateurs et les représentants recevront une indemnité pour leurs services, fixée par la loi et payée à même le trésor des Etats-Unis. » L'Acte constitutionnel de l'Etat de New-York modifié et refondu en 1821, accorde une semblable indemnité dans les mêmes mots. Pourquoi voudrions-nous être plus sages que nos aînés, et découvrir un principe dangereux ou une source de corruption dans l'indemnité des conseillers. Depuis 1787 le peuple des Etats-Unis n'a jamais eu à se plaindre de cet article de son acte constitutionnel, et je suis persuadé que nous ne nous repentirons pas par la suite d'une loi de cette nature. Espérons que le ministre actuel s'occupera de cette mesure et qu'il introduira à la prochaine session un bill pour fixer l'indemnité des conseillers et des représentants. Je dirai en terminant que les dignités et les charges publiques doivent être mise à la portée des citoyens de toutes les classes, lorsqu'ils ont les vertus et les talents nécessaires pour les remplir et que c'est établir des privilèges aristocratiques et exclusifs chez un peuple où doit régner l'égalité, que de vouloir placer une des branches de la législature à la portée d'un petit nombre, d'en faire l'appanage des rentiers ou de quelques hommes enrichis souvent par des moyens peu honnêtes. Payons les législateurs, comme les juges, comme tous les fonctionnaires publics et nous ne serons plus embarrassés dans le choix.

L.

FAITS DIVERS.

LES STEAMERS DU PACIFIQUE. — Un avis officiel de l'administration des postes nous apprend que le steamer *California* partant de New-York le 2 octobre, va inaugurer le service à vapeur entre ce port et les côtes de l'Océan pacifique. Ce navire prendra les lettres pour Rio Janeiro, Valparaiso et Callao ; San Diego, Santa Barbara, Monterey et San Francisco, dans la Californie ; Astoria dans l'Orégon. La taxe postale est fixée ainsi qu'il suit pour chaque lettre simple : pour Rio Janeiro, Valparaiso, Callao, 24 cent ; pour Panama, 30 cent, non compris le port intérieur jusqu'à New-York ; 40 cent, tout compris, pour les divers points de la Californie et de l'Orégon. *Courier des E. U.*

UN BRAVE MATELOT. — Parmi les actes de courage auxquels a donné lieu le récent et terrible incendie du navire *Océan Monarch*, on a cité principalement le combat d'un marin du nom de Jérôme, appartenant au trois mâts le *New World*. Suspendu pendant une heure aux chaînes du beaupré du bâtiment en feu, Jérôme a contribué, dit-on, au salut de plus de cent personnes. Le prince de Joinville et les autorités anglaises avaient déjà récompensé ce brave matelot : le conseil municipal de la ville de New-York, où demeure la famille de Jérôme vient de décider à son tour que le droit de cité lui serait conféré, et que les lettres patentes lui seraient remises dans une boîte d'or. *Idem.*

—Le *Courier du nord* raconte une aventure assez originale arrivée à y a quelques jours à Anzin. Une femme mariée recevait quelques fois un jeune homme en l'absence de son mari. Quelquefois aussi son mari rentrait pour quelques instants, et le galant, surpris, se cachait dans une vaste armoire. Il était même arrivé que les deux causeurs y avait cherché abri tous deux, car l'armoire était de taille à les recevoir. Or, il arriva justement, il y a deux jours, qu'au moment où le mari mettait la main sur la clé, un fracas épouvantable se fit entendre dans la chambre. Il ouvre, personne n'était là mais la vaste et lourde armoire gisait sur le pavé, les portes tournées du côté du sol. Sans chercher la cause de cet accident, le bonhomme court appeler quelques voisins et revient bientôt avec eux. Le mobile est relevé lentement ; on trouve avec précaution pour voir si rien n'est brisé à l'intérieur, et l'on aperçoit nos deux amans qui mourraient et confus, sortent de leur abri et se précipitent dans la stupefaction du mari et aux éclats de rire de l'assemblée.

—Un événement déplorable a signalé la journée de mercredi dernier. Deux membres de la famille de M. de Moricourt, les deux beaux-frères, M. Saint-Aldouane et le prince de Beauvau, se livraient au plaisir de la chasse sur